



COMMUNE DE TEYRAN

CCAS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



Eric Bascou,
Maire de la commune.

Le Mot du Maire



Odile Velay, Conseillère municipale
Déléguée aux affaires sociales.

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le premier rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale, couramment appelé CCAS, de Teyran.

Cette entité publique, dont le président est le Maire de la commune, se consacre à l'accompagnement des personnes, sujet particulièrement au cœur des préoccupations municipales.

Cette équipe, constituée de membres élus ou nommés, multiplie les initiatives pour épauler le mieux possible ceux d'entre nous qui ont besoin d'aide. Ce soutien est précieux dans la mesure où ces services concernent directement la vie des personnes.

Les membres du CCAS sont aussi, pour la plupart, impliqués dans des associations de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées, des associations qui œuvrent dans divers domaines avec, pour souci, l'insertion et la lutte contre l'exclusion de ceux d'entre nous qui rencontrent des difficultés.

C'est un service incontournable de l'action municipale auquel j'accorde la plus haute importance.

Par ces lignes, je tiens à remercier particulièrement Odile Velay, Conseillère municipale déléguée à l'action sociale et vice-présidente du CCAS, ainsi que tous les membres pour leur implication régulière et dynamique.

Mes remerciements vont aussi aux agents communaux, pour la qualité de leur travail, et aux bénévoles qui apportent temps, énergie et enthousiasme pour faire vivre l'entraide au sein de notre commune, et ce en toute discrétion.

Avec mes sentiments dévoués.
Eric Bascou

SOMMAIRE

- ❖ Introduction
- ❖ Composition
- ❖ Fonctionnement
- ❖ Missions
- ❖ Partenaires et numéros utiles
- ❖ Analyse de la population (source INSEE chiffres de 2011)
- ❖ Instruction des demandes d'aide sociale légale
- ❖ Instruction des demandes d'aides facultatives
 - ❖ Secours financiers
 - ❖ Aide alimentaire
- ❖ Accompagnement des Teyrannais
 - ❖ Bénéficiaires de la Banque Alimentaire
 - ❖ Bénéficiaires du RSA
 - ❖ Le soutien aux familles
- ❖ Le budget
- ❖ Perspectives 2015

INTRODUCTION

Le CCAS est un établissement public communal administratif, avec une personnalité morale distincte de celle de la commune à laquelle il est rattaché. Le CCAS a une autonomie administrative et financière gérée par un conseil d'administration désigné pour 6 ans et correspondant à la durée du mandat municipal.

Le président du CCAS est le maire de la commune. La vice-présidente est l'élue déléguée aux Affaires Sociales à l'Enfance et à la Solidarité.

Le conseil d'administration du CCAS de Teyran a été renouvelé et installé en séance du 21 mai 2014

Conformément au décret du 6 février 1992, le CCAS est composé en nombre égal de membres nommés parmi les élus du conseil municipal, et de membres de la société civile représentant le monde associatif.

Chaque année, le conseil d'administration du CCAS vote son propre budget, définit sa politique sociale.

C'est un lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans le respect du secret professionnel.

A Teyran la maison de retraite est communale et les affaires la concernant sont délibérées en Conseil d'Administration du CCAS.

COMPOSITION DU CCAS

Président

Eric BASCOU

Maire

Membres élus

Membres nommés

Liste TEYRAN AU CŒUR

Odile VELAY Vice présidente conseillère déléguée à l'action sociale
Nicole DUPRAT conseillère municipale
Huguette LABALME conseillère municipale
Martine CHEYLAN Maire Adjoint déléguée à l'urbanisme
Christelle POYO Conseillère Municipale

Bernard DUMAS Association des paralysés de France
Geneviève PEYTAVIN association France Alzheimer
Chantal DELMAS Association Appui au Développement de Guinaaw
Raay à Khombol
Sylvette TOURRIERE association du 3^{ème} âge « les biscais pas »
Marc COHEN UDAF (Union Départementale des Associations familiales)

Liste Teyran ses valeurs son avenir

Salvator D'AURIA Conseiller municipal

Nelly BONNARD Banque Alimentaire

FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le CCAS se réunit environ 1 fois par trimestre sur convocation du président. Le Conseil d'administration a établi son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration statue sur toutes les questions portées à l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue.

Le CCAS siège dans les locaux de la mairie.

Les travaux administratifs du CCAS sont assurés par le pôle CCAS de la Mairie, qui est chargé d'appliquer les délibérations prises en séance du Conseil d'Administration.

Un travail de concertation, de coordination et de suivi est établi pour chaque demande d'aides entre le pôle CCAS, l'élue adjointe aux Affaires Sociales, et l'élue déléguée au traitement des demandes de RSA et suivi des contrats d'engagement réciproque et l'élue déléguée à la banque alimentaire.

Le CCAS a instauré des commissions qui se réunissent chaque fois que c'est nécessaire :

- ❖ **Commission d'attribution des aides urgentes** : Mmes Odile VELAY, Nicole DUPRAT, Huguette LABALME.
- ❖ **Commission d'attribution des aides diverses non urgentes** : Mmes Odile VELAY, Nicole DUPRAT, Huguette LABALME, Christelle POYO, Nelly BONNARD
- ❖ **Commission d'attribution des logements sociaux** : Mesdames Odile VELAY, Chantal DELMAS, Huguette LABALME, Nicole DUPRAT, Sylvette TOURRIERE , Nelly BONNARD et Salvator D'AURIA
- ❖ **Commission de veille sociale** : Mesdames Odile VELAY, Chantal DELMAS, Huguette LABALME, Nicole DUPRAT, Sylvette TOURRIERE, Christelle POYO, Martine CHEYLAN-NERRIERE, Geneviève PEYTAVIN, Nelly BONNARD Messieurs Salvator D'AURIA et Bernard DUMAS
- ❖ **Commission d'appel d'offre**
 - Membres titulaires**
Président : Mr Éric BASCOU
Liste « Teyran au cœur » : Odile VELAY, Nicole DUPRAT, Huguette LABALME,
Liste « Teyran, ses valeurs, votre avenir » : Salvator D'AURIA
 - Membres suppléants**
Liste « Teyran au cœur » : Christelle POYO, Huguette LABALME

La première préoccupation de la commission des aides diverses a été de rédiger un règlement des aides par souci d'équité du traitement des demandes.

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu à huis clos et se déroulent en deux temps ; une première partie concerne les affaires de la maison de retraite et la deuxième partie concerne les affaires du CCAS proprement dites

En 2014 le CCAS s'est réuni 7 fois

24 sujets ont fait l'objet de délibérations pour la maison de retraite

23 sujets ont fait l'objet de délibérations pour le CCAS

MISSIONS DU CCAS

Instruction des dossiers d'aide légale

- Aide ménagère, portage des repas à domicile
- A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Allocation compensatrice pour les personnes handicapées
- CMU (Couverture Médicale Universelle) de base au complémentaire
- Dossiers "Maison du Handicap"
 - ✓ Demande d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et son complément
 - ✓ Demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social
 - ✓ Demande de cartes
 - ✓ Demande de prestation de compensation
 - ✓ Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés et son complément de ressources
- Hébergement en maison de retraite
- Demande de RSA (Revenu de Solidarité Active) et suivi des contrats d'engagement réciproques des bénéficiaires du RSA

Instruction et suivi des aides facultatives

Des missions facultatives ou extra-légales spécifiques à chaque CCAS selon la politique sociale déterminée par le Conseil d'Administration. Ces aides sont destinées aux **familles défavorisées** sur examen de la situation du demandeur et en fonction d'un barème arrêté par le conseil d'administration :

Aide alimentaire: gestion administrative, financière, inscription et suivi des bénéficiaires,

Cette aide alimentaire fonctionne grâce à un réseau de 11 bénévoles présents tous les mardis pour la distribution aux bénéficiaires et une fois par an pour la collecte des denrées lors de la collecte nationale. La générosité des Teyrannais permet de ne pas avoir à acheter à la banque alimentaire de l'Hérault ces denrées, ce qui représente une économie pour le CCAS. En effet les denrées collectées sur la commune restent sur la commune pour y être distribuées : en 2014 nous avons collecté xxx kg de denrées.

- **Aides ponctuelles** liés au logement, la prise en charge de tickets de cantine..... sur demande après examen par la commission des aides facultatives
- **Gestion des demandes de logement**

En liaison avec

Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup :

- **Télé alarme** (les dossiers peuvent être retirés et déposés au C.C.A.S.), La téléalarme permet de préserver l'autonomie des personnes isolées en évitant les complications et les séquelles d'accidents domestiques, grâce à une télésurveillance 24h/24h, tous les jours de l'année. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup prend en charge les coûts d'installation, et, selon les revenus de la personne ou du couple bénéficiaire de la prestation, de tout ou partie des frais d'abonnement
- **Permanence d'un avocat** pour les résidents de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Elle permet à toute personne, en dehors d'un procès en cours, de connaître ses droits et ses obligations. Consultation sur rendez-vous : 04 67 55 17 00
- **Transport pour les personnes à mobilité réduite** : La Communauté de communes propose un service de transport pour les personnes à mobilité réduite souhaitant se déplacer sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup et 25 km alentour. Ce service permet de préserver l'autonomie des personnes, en favorisant le maintien à domicile. Il est aussi un facteur de socialisation et d'intégration : une grande partie des demandes concernent des trajets professionnels.

Ce service est réservé aux personnes résidant sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup, après avis du médecin agréé. Il fonctionne du lundi au dimanche de 7h à 24h, y compris les jours fériés. Il est possible de l'utiliser pour tous les déplacements de la vie quotidienne : activités professionnelles, consultations médicales, courses, démarches administratives, loisirs...

PARTENAIRES ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

Partenaires

Le CCAS travaille en relation avec l'antenne de la solidarité départementale de Jacou, l'Unité Territorialisée d'Action Gériatrique, la CAF, la MSA, la CPAM, Pôle Emploi, la Mission Locale de garrigue et Cévennes, le Rise, le Relais des assistantes maternelles situés à st Mathieu de Trévières et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Enfin, il organise la collecte de denrées alimentaires en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Hérault.

Les adresses et numéros utiles :

CCAS contacts

Secrétaire : Véronique FIOLE tel 04 67 16 19 19

Elues : sur RV tel au secrétariat

Odile VELAY Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales, Vice présidente du CCAS

Huguette LABALME conseillère municipale déléguée membre du CCAS déléguée à Banque alimentaire

Nicole DUPRAT conseillère municipale déléguée membre du CCAS déléguée au suivi des dossiers de RSA et contrats d'engagements réciproques

Assistante sociale (célibataires et familles) : Mme Touret 04 67 67 31 60

UTAG « unité territoriale d'action gérontologique » service social personnes âgées 04 67 67 40 00

<http://www.herault.fr/seniors/contact/utag-montpellier-service-social-agees>

MSAH (Mutualité Sociale Agricole de l'Hérault) 04 67 34 81 73

Mission locale garrigues Cévennes : 04 67 55 17 80

<http://ml.gc.free.fr/>

Rise : Relais Infos Service Emploi Tél : 04 67 06 07 55

Relais des assistantes maternelles: 04 67 55 05 05

<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/Relais-Assistants-Maternels-RAM.html>

Permanence d'un médiateur sur rendez vous pris au CCAS

Permanence d'une personne de la FNATH pour des conseils sur les dossiers « Maison du Handicap » le 2^{ème} vendredi du mois

Maison de retraite d'Aubeterre à Teyran : 04 67 70 87 07

la liste des établissements d'accueil pour personnes âgées du département

<http://www.herault.fr/seniors/publication/liste-etablissements-personnes-agees>

ANALYSE DE LA POPULATION

Nous disposons uniquement de l'analyse réalisée par l'INSEE lors du recensement de 2011 ; à ce jour en fonction des inscriptions sur les listes électorales des naissances, des décès, des constructions, on peut penser que la population s'élève à 4900 habitants environ et 1900 foyers

(Source Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et social)

Population	Nombre d'habitants
Population en 2011	4 496
Nombre de ménages en 2011	1 705

Naissances 2012	32
Naissances 2013	34
Naissances 2014	44
Décès 2012	40
Décès 2013	43
Décès 2014	30

	2011	%	2006	%
population	4 496	100,0	4 290	100,0
0 à 14 ans	724	16,1	777	18,1
15 à 29 ans	733	16,3	685	16,0
30 à 44 ans	714	15,9	777	18,1
45 à 59 ans	1 148	25,5	1 177	27,4
60 à 74 ans	819	18,2	601	14,0
75 ans ou plus	358	8,0	273	6,4

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages			
	2011	%	2006	%	2011	2006
Ensemble	1 700	100,0	1 552	100,0	4 408	4 232
Ménages d'une personne	276	16,2	216	13,9	276	216
hommes seuls	136	8,0	80	5,2	136	80
femmes seules	140	8,2	136	8,8	140	136
Autres ménages sans famille	44	2,6	20	1,3	104	40
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 380	81,2	1 316	84,8	4 028	3 976
un couple sans enfant	592	34,8	532	34,3	1 200	1 088
un couple avec enfant(s)	636	37,4	664	42,8	2 412	2 576
une famille monoparentale	152	8,9	120	7,7	416	312

Revenus	Teyran
Nombre de ménages fiscaux en 2012	1 759
Part des ménages fiscaux imposés en 2012, en %	77,8
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012, en euros	25 580,0
Taux de pauvreté en 2012, en %	6,0

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDES SOCIALE LÉGALES

Le CCAS a traité

Demandes de RSA : 26

Demandes de CMU : 1.

Dossiers APA : 21

Dossiers MDPH : 8

Dossiers Hébergements en maison de retraite : 0

Dossier d'obligation alimentaire : 5

Dossiers de demande de logements 50

Dossier d'hébergements en foyer : 0

Domiciliation au CCAS : 2

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDES SOCIALE FACULTATIVE

Dossiers d'aide financières diverses

- ❖ Tickets de cantine représentant une aide apportée à 9 enfants soit (250 repas) montant 903€
- ❖ Départ en classe de neige 1 : 93€
- ❖ Aide famille 206.02 € ;
- ❖ Installation MAM L'ilot câlin: 480,00 €

Dossiers de demande de Banque alimentaire 20 dossiers représentant

- ❖ 7 foyers = 1 personne
- ❖ 7 foyers = 2 personnes
- ❖ 1 foyer = 3 personnes :
- ❖ 4 foyers = 3 personnes :
- ❖ 1 foyer = plus de 5 personnes

Soit au total en moyenne sur l'année 11 paniers distribués chaque semaine en 2014 représentant 5 802 kg

Coût pour la commune : 1 649 €

ACCOMPAGNEMENT des TEYRANNAIS

BENEFICIAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Outre l'attribution des aides ponctuelles le CCAS a à cœur d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches administratives. Chaque demande de banque alimentaire est assortie d'un entretien avec l'élue responsable afin de pouvoir avec un œil extérieur conseiller, aider, orienter vers les bonnes personnes.

DEMANDEURS DU RSA

La commune accompagne les personnes seules, les foyers avec enfants étant accompagnés par l'assistante sociale du Conseil général. 35 personnes ont été reçues et 26 contrats d'engagement réciproques ont été signés permettant aux titulaires du RSA de suivre un accompagnement qui peut être médical si c'est nécessaire, un bilan de compétences avant orientation, vers une formation qualifiante dans le but de retrouver un emploi, un soutien à la création d'entreprise...

LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Le CCAS est impliqué dans le fonctionnement de :

La crèche les Diablotins dont les charges supplétives (charges payées par la commune pour le compte de la crèche s'élèvent à 66 634€ pour 2014. Une subvention de fonctionnement de 15500 euros a été versée à la crèche en 2014. Il a été versé également une subvention de 400€ pour le Noël des enfants. Le CCAS participe également pour moitié (250€) à une animation proposée à la médiathèque pour tous les enfants de 0 à 6 ans.

Le relai des assistantes maternelles : Les **assistantes maternelles** de Teyran sont très actives. Chaque année elles organisent un Noël destiné aux parents des enfants qu'elles gardent. Une somme leur est allouée pour l'achat d'un petit jouet aux enfants et des boissons nécessaires à cette fête : cout pour 2014 : 550€

Le CCAS participe également en liaison avec la médiathèque à une animation destinée aux enfants de la crèche et des assistantes maternelles pour 250€

La maison des enfants : le CCAS verse 3 euros par jour et par enfant à tous les enfants allant au centre aéré toute l'année.

Cela représente la somme de 9351 euros en 2014

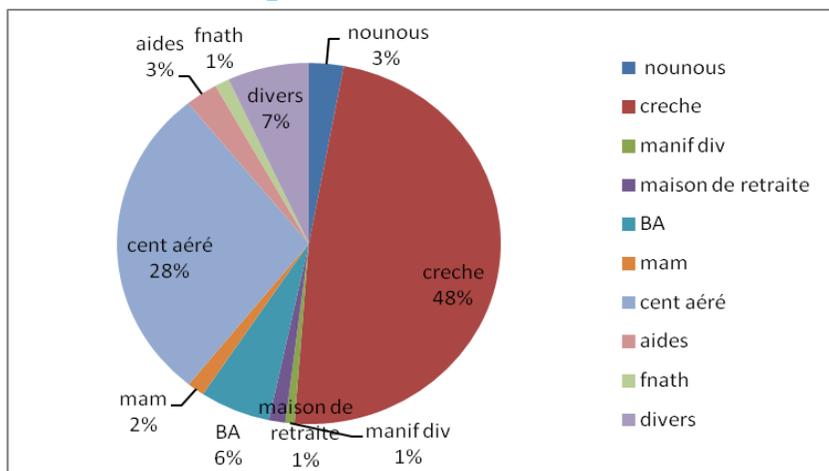
Les aînés, les plus âgés résidant à la maison de retraite d'Aubeterre ne sont pas oubliés : participation aux lotos organisés par l'association « les Roumegaires d'Aubeterre » qui organise des animations à la maison de retraite ainsi qu'au Noël des résidents : achat d'un cadeau collectif servant pour les animations soit au total 460€

LE BUDGET RÉALISÉ EN 2014

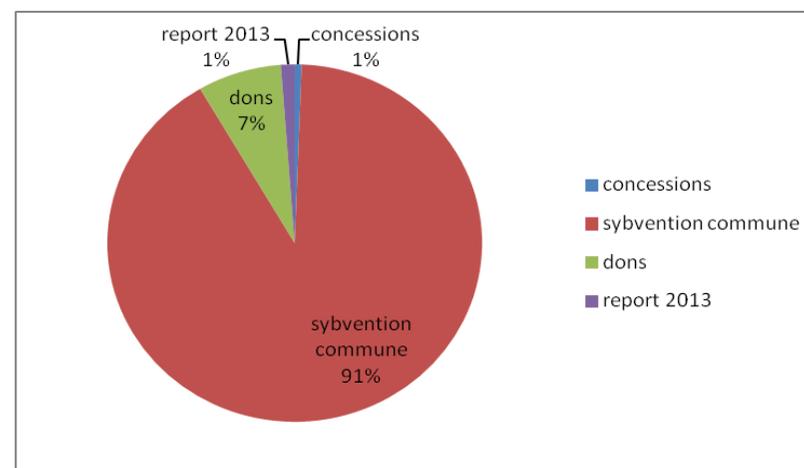
Le CCAS dispose d'un budget propre financé principalement par une subvention de la commune et des dons. Le CCAS encaissait 1/3 des recettes des ventes de concessions au cimetière ; cette recette très aléatoire sera dorénavant encaissée par la commune qui la reversera l'année N+1 au CCAS sous forme de subvention.

FONCTIONNEMENT

Dépenses



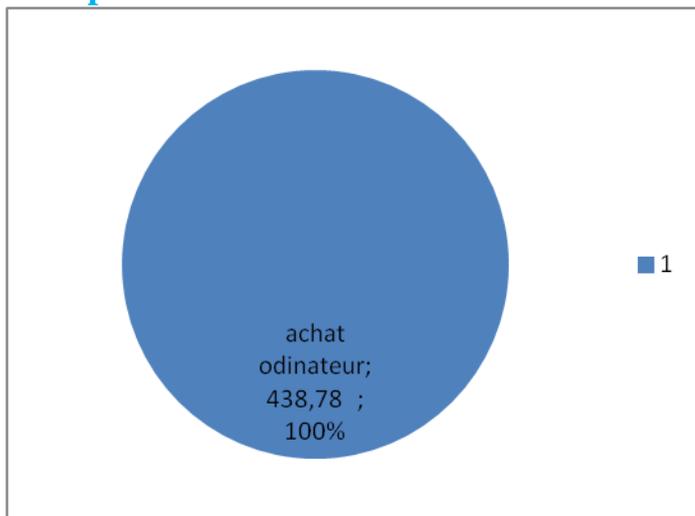
Recettes



Dépenses 2014	nounous	crèche	Manif diverses	maison de retraite	Banque Alimentaire	Maison assistantes maternelles	cent aéré	aides	FNATH	divers
32 939,87 €	961,62	15 900,00	252,30	457,75	1 959,49	480,00	9 351,00	903,03	400,00	2 264,68

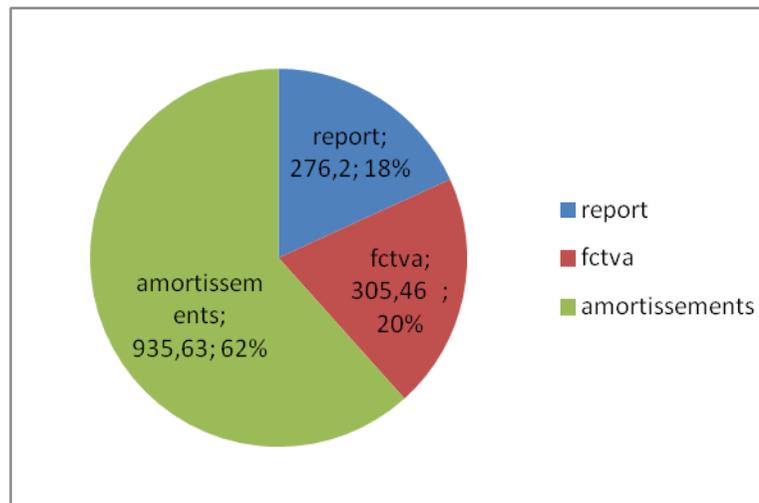
INVESTISSEMENT

Dépenses



Dépenses 2014		REAL 2014
21	achat ordinateur	438,78

Recettes



Recettes 2014	report	fctva	amortissements
1543,55	276,2	305,46	935,63

PERSPECTIVES 2015

Conformément au règlement des aides établi par la commission et approuvé par le conseil d'administration, les dossiers seront traités de façon égalitaire et juste ; l'accompagnement des bénéficiaires sera poursuivi et amélioré afin de les aider dans leurs démarches pour trouver un travail, une formation, faire valoir leur droit, trouver un financement, établir leur budget

Une manifestation à l'attention des personnes retraitées lors de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées en octobre sera initiée afin de mettre à l'honneur nos aînés.

La mise en place d'une mutuelle communale sera envisagée. Un groupe de travail sera créé.